www.chevrieres42.fr

Compte rendu Conseil Municipal du 17/01/2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le lundi 17 janvier 2022 à 20h, sous la présidence de Madame Gaëlle THONNERIEUX, Adjointe.

Etaient présents : Gaëlle THONNERIEUX, Bruno BASSON, Hervé GAGNARD, Marie Joëlle PERRET, Catherine BRUEL, Stéphane MOULARD, Christophe FONTANAY, Sophie LAURENT.
Absents excusés : Sylvie BARCET, Norbert DUPEYRON, Louisa SAHUC, Jacques CHARRAT, Pierre FOURNEL, Louis ROUSSET, Christiane DUBOEUF.
Absent :

Exceptionnellement, et en raison des mesures imposées par la crise du COVID 19, la séance a lieu à la salle polyvalente.

1) RH

Le conseil municipal délibère pour créer un poste d'agent administratif dans le cadre du remplacement de l'agent actuel qui a fait valoir ses droits à la retraite. Le poste va être mis en ligne sur le site du CDG.

2) Ordures ménagères

Les élus communautaires ont validé en 2021, le maintien de la redevance pour financer ce service. Il avait été précisé, que pour maintenir ce mode de recouvrement, les secrétaires de mairies et élus municipaux seraient de nouveau sollicités pour avoir un listing le plus fiable possible et correspondant le plus possible à la réalité du terrain. En parallèle, la commission ordures ménagères de la CCMDL, travaille sur le règlement de recouvrement et les cas d'exonération. C'est à ce titre, qu'un groupe d'élus du conseil municipal s'est réuni pour s'approprier cette réflexion et faire un retour à la communauté de communes. Les propositions du groupe sont présentées au conseil.

3) SIEL

Le plan d'adressage communal a été mis en place en 2017. A l'époque, nous avions conventionné avec la Poste pour que le fichier créé soit transmis au service national de l'adressage et pris en compte au niveau national. Ce fichier sert de bases à tous les opérateurs souhaitant créer des supports graphiques (GPS, cartes géographiques, ...) ou des fichiers d'adresses. Depuis, nous avons eu à créer de nouvelles adresses. Le SIEL se propose d'assurer ce service de mise à jour, pour les communes. Une

convention est à mettre en place entre la commune et le syndicat, moyennant une participation annuelle de 10 € pour une durée de 6 ans.
Le conseil municipal délibère favorablement pour la mise en place de cette convention.

4) Divers

Passage « Une Rose un Espoir » : samedi 23 avril 2022

Prochaine réunion du conseil municipal : lundi 28 février 2022 à 20 heures.

Depuis l'été dernier, un travail collaboratif et conventionnel avec le Conseil Départemental et la CAF de la Loire a été réalisé en vue d'améliorer l'information, le conseil, l'orientation et l'accompagnement de la population plus ou moins dépourvue de services de proximité.
Ce service itinérant et ponctuel sera assuré par la Maison De la Famille de l'UDAF de la Loire, matérialisée par une Unité Mobile dotée des équipements nécessaires à la réalisation des différentes actions de conseils et d'accompagnements (ordinateur, connexion internet, etc…) et par un personnel dédié.

Cette initiative permettra aussi de réaliser un observatoire des besoins de l'ensemble des familles et de communiquer sur l'ensemble des initiatives associatives et institutionnelles réalisées au plus près de chez eux. Cette visibilité réalisée par nos Unités Mobiles, doit aussi nous permettre de toucher un public qui est souvent inconnu de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement de proximité.
Nous souhaitons vivement qu'elle soit utilisée par le plus grand nombre d'entre vous. Il est de notre rôle, à nous tous, de proposer à chaque citoyen, le meilleur accès possible à l'information et à leurs droits.

Dates prévisionnelles de présence sur la commune : Les vendredis 28 janvier, 25 février, 25 mars, 22 avril, 20 mai et 17 juin 2022 de 9 h à 12 h.

Association Familles Rurales de CHEVRIERES

LOISIRS DE CHEVRIERES : Vacances de février 2022

Le Centre de Loisirs de Chevrières est ouvert du **lundi 14 au vendredi 25 février 2022.**
Il a lieu à l'École Saint Benoît de Chevrières,et s'adresse aux enfants âgés de 4 à 12 ans.

Dates des inscriptions au centre de loisirs :

Vendredi 28 janvier 2022 de 16 h 30 à 19 h à la salle des associations.
Samedi 29 janvier 2022 de 10 h à 12 h à la salle des associations
Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Lucas Thollet, directeur du centre de loisirs au 06-84-41-87-72
Ou consulter le site internet www.famillesrurales.org/chevrieres

Salle Patrimoine

Exposition "Prenez le TEMPS de… venir visiter notre expo !" de la Commission Patrimoine de l'Association ARPAMOLY du 15 Janvier au 22 Mai 2022

Thématique scolaire. Jeux enfant.
Visites de groupes commentées possible (écoles, mjc, centres sociaux, ehpad, associations…).

« Gagner du temps, perdre son temps ou prendre son temps » ces expressions témoignent de nos tentatives humaines de ne plus subir le temps mais de le contrôler, ce temps irréversible qui coule du passé au futur…
Les bénévoles de la Commission Patrimoine de l'Association ArPaMoLy ont étudié la thématique du temps qui passe ! Ils ont pris le temps de travailler les notions du temps, les mesures du temps, l'organisation du temps, l'échelle du temps…
N'avez-vous pas le sentiment que plus vous vieillissez, plus le temps s'accélère ? Les semaines, les mois, les années et parfois les décennies s'enchaînent au point que vous vous demandez : « Où est passé tout ce temps ? »
Ce n'est pas le temps qui passe, c'est la réalité. Alors prenez le temps de venir visiter notre expo ! Une exposition qui se veut intergénérationnelle, à destination du public individuel mais aussi des groupes.
https://arpamoly.fr/events/expo-prenez-le-temps-de-venir-visiter-notre-expo-arpamoly-salle-patrimoine/
La Maison de Pays est ouverte du Mardi au Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (sauf le Jeudi matin) ainsi que le Dimanche et les jours fériés de 10h à 12h et de 15h à 18h.